

COMMUNE DE VERNIER

INTERPELLATION

au sens de l'article 47 du règlement du Conseil municipal de Vernier

Marquage rue du Village

Depuis le 1^{er} décembre 2022, la rue du Village a été mise en sens unique. De la poste jusqu'à la via de Coisson.

Un pictogramme vélo a été apposé au sol dans la zone de rencontre. Les panneaux (2.59.5 de l'OSR) placés aux extrémités de cette zone ne mentionnent nullement les vélos. La pose de ce pictogramme au sol, hauteur jardin d'enfants, n'est pas en conformité, à moins que la loi ait changé. Dans ce cas, pouvez-vous m'indiquer les articles s'y référant, sachant que les signaux priment sur les marques.

Toujours au même endroit, un marquage au sol 20 km/h a également été apposé. Il ressemble plus à un tag qu'à un marquage officiel.

Quand celui-ci va-t-il être terminé (remplissage) pour être en conformité ?

Claude ANGELOZ

Conseiller municipal

Vernier, le 20 décembre 2022